

**PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du MARDI 20 SEPTEMBRE 2022 à 20H30**

Date de la convocation : 14/09/2022

Étaient présents (9/15) :

MM. DEMOTIER Sébastien - DOMPE Gérard –FOUCART Florian - GAGE Daniel – HENRY Bruno  
LARQUET Jean-Marc- MEIGNAN Michel – PORTHAULT Bertrand – ROSE Sylviane.

Pouvoir de Mme Asseman à M. Dompé

M Gage E. à M. Demotier

Excusés : Mme Souy, MM Daussy – Droit - Leroy

Secrétaire : Mme Sylviane ROSE, assistée de Mme Sophie Verleye, secrétaire de mairie.

Approbation du CR du 08 Juin 2022.

.....  
1°/ **TRAVAUX**

M. le Maire fait part au conseil des travaux réalisés durant l'été :

- Ecole maternelle

La chaudière a été changée pour un montant de 3987 € HT, dans les sanitaires les murs ont été rénovés avec la peinture pour 3382.48€ et la plomberie pour 4490 HT ; ces dépenses seront inscrites en investissement.

Le portail arrière a été remplacé par l'entreprise Les Grillages de Pierrefonds pour un montant de 3985 € HT

- Voirie

La mise en conformité des 3 arrêts de bus dans la commune a été réalisée pour un coût total de 3074 € HT ; les radars pédagogiques ont été mis en place route de verberie et route des éluats

- Matériel

M. le maire informe le conseil que le souffleur à feuilles a été volé en plein jour et devant l'employé communal par 3 individus en voiture. Une plainte a été déposée, la plaque minéralogique du véhicule a été relevée. Le matériel a été racheté pour un montant de 940.67 € HT ; la dépense sera inscrite en investissement.

2°/ **TAXE D'AMENAGEMENT**

M. le Maire informe le conseil que la délibération prise le 29 novembre 2021 fixant la taxe d'aménagement sur la commune a fait l'objet d'observations de Mme la Préfète car suite au décret du 04 novembre 2021 il doit être précisé la section et les numéros des parcelles. Après en avoir délibéré, le conseil décide de fixer les taux suivants :

**OAP n°1** : 20 % sur la totalité des parcelles **Section D n° 80-84-85-86-87-883-884-89-90-91-92-93-94** en raison de l'extension de la voirie communale, du réseau d'assainissement collectif et du réseau électrique Basse Tension et de l'éclairage public.

**OAP n°2** : 10 % sur la totalité des parcelles **Section D n° 819-195-194-193-775-881-882** pour la création d'un accès

**OAP n°3** : 20 % sur sur la totalité des parcelles **Section B n° 1244-1245-840-841-848-1229-850** pour la création d'une voirie d'une largeur de 6m, de trottoirs, de l'extension des réseaux électriques, d'éclairage public et d'eau potable ; sur les parcelles suivantes

- sur le reste du territoire de la commune, le taux de la taxe d'aménagement s'établit à 5 %.

### **3°/ BUDGET 2022**

Une situation des dépenses et recettes réalisées à ce jour est présentée au conseil.

Considérant l'augmentation des différentes énergies, et que la commune ne bénéficie pas du bouclier fiscal comme les particuliers, après discussion le conseil décide de fixer les horaires de l'éclairage public de la façon suivante : allumage le matin à 6H30 et extinction le soir à 21H00 (Messieurs Demotier et Larquet proposent d'éteindre à 20H)

### **4°/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU COMITE DES FETES**

Suite à l'achat des garages situés rue Montlaville, M. le Maire présente un projet de convention de mise à disposition à titre gratuit de ces locaux au Comité des Fêtes. Après lecture, le conseil adopte la convention et autorise le maire à la signer.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### Achat de parcelles Impasse de Langlée

M. le Maire informe le conseil que l'achat de la superficie de 51m<sup>2</sup> aux nouveaux propriétaires de la succession Lennes, pour un montant total de 153 €, doit avoir lieu prochainement.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les documents concernant ce dossier ; d'inscrire ces dépenses au budget 2022.

#### Désaffectation de la salle de classe de la mairie

Considérant que la salle de classe située au rez-de-chaussée de la mairie n'est plus occupée depuis 2016, Monsieur propose de solliciter sa désaffectation auprès de Mme la Préfète de l'Oise et M. l'Inspecteur d'Académie.

#### Aménagement du site de la Borne des Chars

Suite à la décision d'installer la stèle sur une parcelle privée, M. le Maire présente le devis de l'entreprise Euro Jardins pour le nettoyage de la parcelle d'un montant de 3360 € ; le conseil accepte le devis. Aussi, l'aménagement du site fera l'objet d'une demande de subvention.

#### Journée Nettoyage du 6 novembre

Mme Rose confirme la journée de nettoyage dans les rues des communes de Béthancourt, Gilocourt, Glaignes, Séry et Rocquemont. Une communication sera distribuée dans la commune.

#### Police Municipale pluri-communale

M. le Maire informe le conseil de la proposition de la commune de Béthisy St Pierre pour adhérer à leur police municipale pluri-communale avec les communes de Béthisy-St Martin, Néry, Saintines. Ce projet s'établit avec 2 agents ASVP et 1 policier municipal, avec une participation de 12 244 € pour Orrouy. Il sera demandé plus de précision sur le temps de présence sur la commune et l'organisation.

### **TOUR DE TABLE**

M. Meignan signale de problème récurrent d'effraction des véhicules sur le site des Ruines de Champlieu  
→ Signalé à la Gendarmerie et aux services Département

M. Demotier signale que la barrière de la route du Cor est fermée

M. Henry demande pour qui sont les bus de l'ARC circulant le matin

→ ce sont des bus réservés aux scolaires

M. Larquet demande si le stockage des arbres abattus dans le secteur de Cambronne a été autorisé

→ M. Porthault avait donné son accord pour le stockage sur sa parcelle mais il y a eu du stockage en dehors

M. Gage précise qu'il avait interdit le passage sur le pont du Rû de Visery.

Mme Rose demande s'il est prévu l'élagage des arbres dans le chemin de Cambronne

→ oui l'entreprise Detappe doit intervenir.

La séance est levée à 22H45